

Consultation des membres du département de Chimie de l'UNS
vote du 9 et 10 avril 2009 33 votants

	Les membres du département de Chimie	Pour	Contre	Abst.	Expr.
1	Rappellent que l'enseignement constitue une activité aussi noble que la recherche et ne saurait être en aucun cas considérée comme une variable d'ajustement. Permettre à notre Université d'affirmer son excellence scientifique tout en assurant à nos étudiants des conditions de réussite universitaire et d'insertion professionnelle est le souci permanent de notre département. A cet égard l'ensemble des tâches incombant aux enseignants chercheurs doit être prise en compte dans l'évaluation de leur activité (tant du point de vue des services que des avancements et promotions).	28 93,3 %	2	3	30
2	Se prononcent pour le retrait du projet de décret modifiant le statut des enseignants-chercheurs, et la mise en place de véritables négociations avec la communauté universitaire concernant la modernisation de leurs statuts qui prenne en compte tous les aspects de ce métier afin d'améliorer le potentiel d'enseignement et de recherche des universités et la réduction du temps d'enseignement de référence	26 86,6 %	4	3	30
3	Demandent l'abandon la politique de "chaire " menée au détriment des postes de chercheurs, d'enseignants- chercheurs et du système de délégation et de détachement dans les organismes de recherche. L'annonce d'un plan pluriannuel pour l'emploi visant à la résorption de la précarité, et à l'augmentation significative du ratio entre le nombre de techniciens et d'ingénieurs par rapport au nombre de chercheurs et d'enseignants-chercheurs.	27 90%	3	3	30
4	Concernant la formation et le recrutement des enseignants du second et premier degré, demandent que soient pris en compte les éléments suivants: 1. La confirmation du maintien des concours en l'état pour la session 2010. 2. Le retrait du projet actuel et la remise à plat globale du dispositif de formation articulant les formations disciplinaires et professionnelles avec les concours de recrutement pour les sessions 2011 (au plus tôt) et suivantes. Mise en débat de la place des concours et de leurs contenus que ce soit pour CRPE, CAPES, CAPET, CAPLP ou Agrégation. 3. Le développement de la formation sur 6 années (master + année post-concours) avec professionnalisation progressive (préprofessionnalisation en licence dont stages d'observation ; stages de pratique accompagnée et de première responsabilité, mémoire professionnel en master). 4. L'entrée progressive dans le métier grâce à une année de formation en alternance à temps partiel après l'obtention du concours. 5. La définition d'un cadrage national de la formation. 6. Le maintien du principe d'un recrutement par concours nationaux (second degré) ou régionaux (1er degré) avec un nombre de postes ouverts au concours correspondant aux besoins. La publication d'un plan pluri-annuel de recrutement.	23 85,2 %	4	6	27
5	Décident de se déclarer Département en lutte contre les réformes actuelles et pour une modernisation, dans la concertation, du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche public	26 89,6 %	3	4	29